



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2023-01-16

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19 rue Gendron, le 11 janvier 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne Claude Joubert
Lyne Gagnon Sébastien Tremblay Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre, du 14 décembre 2022 ainsi que des 3 séances extraordinaires du 22 décembre 2022.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12414 et 12419 à 12458 au montant de 164 835.69 \$ et les prélèvements numéro 2984 à 2997 et 3000 au montant de 11 438.33 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 274.08 \$.
 - 7.2 En janvier des salaires payés pour le mois de décembre pour un montant de 6 290.92 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Emploi d'été – saison estivale 2023 ;
 - 11.2 Adhésion ski de la Seigneurie – Saison 2022-2023 ;
 - 11.3 Demande de prolongation au MAMH pour la mise à jour des règlements d'urbanisme et du plan d'aménagement de la municipalité de Fasset ;
- 12- **Varia ;**
- 13- **Questions posées par les membres ;**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**
- 1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 37.



2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE, DU 14 DÉCEMBRE 2022 AINSI QUE DES 3 SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 DÉCEMBRE 2022.

2023-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre, du 14 décembre 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre portant sur l'adoption du budget triennal d'immobilisations, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022 portant sur l'adoption du budget 2023, et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre portant sur l'adoption des règlements de taxation 2023 soient adoptés et consignés aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

Aucun point pour cette séance.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Aucun rapport de déposé pour la période.

6.2 Inspecteur municipal

Déposé pour appréciation auprès du conseil. REPORTÉ

6.3 Directeur des incendies

Déposé pour appréciation auprès du conseil. REPORTÉ

6.4 Rapport du maire

Aucun point à apporter pour la période.



7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12414 ET 12419 à 12458 AU MONTANT 164 835.69 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2984 À 2997 ET 3000 AU MONTANT DE 11 438.33 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 17 274.08

2023-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12414 et 12419 à 12458 au montant de 164835.69 \$ et les prélèvements numéro 2984 à 2997 et 3000 au montant de 11 438.33 \$ et des salaires payés pour un montant de 17 274.08 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN JANVIER DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE POUR UN MONTANT DE 6290.92 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2023-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois décembre au montant de 6 290.92 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2023-01-005

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

QUE les activités de fonctionnements soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2023-01-006

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les écritures générales soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.



11.1 EMPLOI D'ÉTÉ – SAISON ESTIVALE 2023

2023-01-007

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral ouvre encore une fois cette année une subvention aidant à combler un emploi saisonnier ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que l'embauche d'un emploi saisonnier dans le secteur des travaux publics serait un avantage ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide doivent être transmises avant le 12 janvier ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Fassett demande à la direction générale de compléter tous les documents relatifs à cette demande de subvention pour l'emploi d'été 2023.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADHÉSION SKI LA SEIGNEURIE – SAISON 2022-2023

2023-01-008

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a constaté une forte participation lors de la dernière saison quant aux adhésions des citoyens de Fassett au ski de la Seigneurie ;

CONSIDÉRANT que le conseil endosse la proposition d'adhésion sans prêt d'équipement pour les citoyens de Fassett, ;

CONSIDÉRANT que les frais pour la saison 2022-2023 s'élèvent à 1 603.50\$.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSIELLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Fassett demande à la direction générale de confirmer l'adhésion au ski de la Seigneurie pour la saison 2022-2023 et d'acquitter les frais de 1 603.50\$ s'y rattachant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.3 DEMANDE DE PROLONGATION AU MAMH – MISE À JOUR DES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT.

2023-01-009

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le Plan d'Urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR ;

CONSIDERANT la résolution 2022-01-12, adoptée le 13 janvier 2022, demandait au



MAMH de prolonger jusqu'au 21 février 2023, le délai pour compléter l'exercice de conformité avec le nouveau SADR, le règlement numéro 159-2017, de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis pour la municipalité de Plaisance, avant l'adoption des règlements de conformité, de réévaluer les enjeux relatifs à la gestion de l'urbanisation, à la capacité des services municipaux (aqueduc et traitement des eaux usées), ainsi que les objectifs de développement durable du SADR de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que la situation relative à la pandémie de la COVID-19 a également eu pour effet de causer des retards dans les travaux de préparation du Plan d'Urbanisme et des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les démarches relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme, en accord avec le SARD de la MRC de Papineau sont maintenant pleinement engagées, notamment à la suite de l'engagement d'un consultant en urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance souhaite adopter les divers projets de règlement d'ici le mois de mai 2023, et mener cet exercice de conformité à terme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 31 août 2023, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Fasset en concordance avec le SARD, le règlement numéro 159-2017, de la MRC de Papineau.

QUE le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

QUE le conseil municipal demande expressément qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

AUCUNE QUESTION POSÉE PAR LES MEMBRES

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 : 45

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière